

# Formulaire de saisine

## Commission Administrative Paritaire

### AVANCEMENT DE CLASSE

**Références statutaires :**

- articles 42 et 44 de l'arrêté n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux ;
- articles 62 et 64 de la délibération n° 486 du 10 août 1994 portant création du statut général des fonctionnaires des communes de Nouvelle-Calédonie.

#### 1- DEFINITION ET CONDITIONS STATUTAIRE

L'employeur doit apprécier la valeur professionnelle de l'agent mais aussi analyser les mérites de celui-ci comparés à ceux des autres candidats à l'avancement de classe. L'appréciation de la valeur de l'agent doit s'effectuer au regard de l'entretien annuel d'échange.

#### 2- SITUATION DE L'AGENT (à remplir par l'employeur)

Nom / Prénom : .....

Employeur : .....

Corps – Cadre	Grade - Classe	Echelon	Catégorie
			<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C

#### PIECES A FOURNIR PAR L'EMPLOYEUR

EAE de l'année N-1 (Modèle)

#### 3- AVIS DE L'EMPLOYEUR

Favorable

Défavorable

Observations éventuelles : .....

.....

.....

Date : ..... Signature : .....

#### 4- AVIS DE LA CAP (à remplir par la DRHFPNC)

Date de la CAP :

Favorable

Défavorable

Avis réputé rendu

Signature :